ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 31 mai 2022 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

<u>arrête</u>

- 1. Les comptes communaux 2021 sont acceptés.
- 2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Gaëlle Frossard Edith Cuttat Gyger